



COMPTE RENDU DU CONSEIL

DU JEUDI 8 JUIN 2017

Mairie de Cadalen

Présents : Monique CORBIERE-FAUVEL, Gilles JAUROU, Bruno BOZZO, Ghislaine GUILLERMIER, Catherine SERGENT, Jean Louis BIROT, Béatrice CAZOTTES, Philippe COUDERC, Christian DAVALAN (*Arrivé à 20 h 50*), Sébastien BRAYLE, Perrine VIAULES, Guy BARDET, Pascal SALEFRANQUE.

Absent représenté : Martine GRANET par Bruno BOZZO

Excusée : Géraldine NOEL

Secrétaire de Séance : Perrine VIAULES

La condition de quorum étant remplie, Madame le Maire ouvre la séance à 20h40.

Madame Perrine Viaules se propose secrétaire de séance.

Lecture est faite du compte rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

1. Renouvellement de la convention avec la Fédération des Œuvres Laïques du Tarn

Madame Le Maire indique que la convention liant la Fédération des Œuvres Laïques du Tarn et la Commune de Cadalen, dans le cadre de spectacles pour enfants des cycles 1, 2 et 3, arrive à son terme le 30 Juin 2017. Madame le Maire précise qu'en cas de renouvellement de la convention, la convention sera signée par la Commune dans le cadre de la convention de gestion pour compétence scolaire et périscolaire conclue avec la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention avec la F.O.L du Tarn pour 3 ans, soit du 30.06.2017 au 30.06.2020. La participation financière de la commune sera calculée au prorata du nombre d'élèves présents aux représentations selon les tarifs suivants :

	Participation année scolaire 2017/2018	Participation année scolaire 2018/2019	Participation année scolaire 2019/2020
Tarif de base (prise en charge du transport par la FOL)	4.90 €	4.95 €	5.00 €
Si la FOL utilise une salle de la commune à titre gracieux	4.55 €	4.55 €	4.55 €
Si l'école se déplace à pied sur une salle de la Commune	4.25 €	4.30 €	4.35 €
Si la Mairie prend en charge le transport	3.75 €	3.80 €	3.85 €

Le Conseil Municipal approuvé à 13 voix pour, 0 voix « contre », 0 abstention,

Arrivée de Christian Davalan à 20h50.

2. Retrait des communes de Missècle et de Moulayres de la Communauté d'agglomération en application de l'article L5211-19 du CGCT

Madame le Maire indique que les communes de Missècle et Moulayrès ont demandé leur retrait de la communauté d'agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère-Grésigne, Pays Salvagnacois afin d'adhérer à la Communauté de communes du Pays Lautrecois.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à 14 voix « pour » au retrait des communes Missècle et Moulayrès de la Communauté d'Agglomération en vue de leur adhésion à la Communauté de communes du Lautrecois.

Le Conseil Municipal mandate Madame le Maire pour transmettre sa décision au président de la communauté d'Agglomération.

3. Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation de travaux et/ou achat de fournitures et de matériel dans le cadre de l'exercice de leurs compétences en matière de voirie

Madame le Maire rappelle que dans le cadre la fusion des trois communautés de communes du Rabastinois, Vère-Grésigne, Pays Salvagnacois et Tarn & Dadou, la Communauté d'Agglomération s'est dotée de nouvelles compétences notamment la compétence "Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire ».

La Communauté d'agglomération, les communes membres et les syndicats concernés ont choisi de constituer un groupement de commandes en vue du lancement d'une ou plusieurs consultations afin de procéder aux achats et/ou travaux nécessaires à l'exercice en commune de la compétence « voirie ».

Il est proposé de désigner la Communauté d'agglomération comme coordonnateur et de la charger de préparer la passation des marchés pour l'ensemble des membres du groupement.

Une convention de groupement de commandes qui permettra à chacune des entités de gérer en direct ses bons de commandes et les paiements correspondants sera conclue.

Il est prévu la création d'une commission qui sera chargée d'examiner les propositions des futurs prestataires : celle-ci sera constituée d'un représentant de chaque membre du groupement.

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'émettre un avis sur la participation de la commune de Cadalen à la constitution de ce groupement de commandes, de l'autoriser à signer la convention à intervenir et de désigner le futur membre de la commission qui sera chargée d'examiner les propositions des futurs prestataires.

Monsieur Guy Bardet est désigné par le Conseil Municipal pour siéger à ladite commission.

Le Conseil Municipal approuvé à 14 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, la participation de la commune à la mise en place d'une convention.

4. Communauté d'Agglomération – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : désignation du représentant de la Commune

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que par délibération du 30 janvier 2017, le Conseil de Communauté « Rabastinois / Tarn & Dadou / Vère-Grésigne Pays Salvagnacois » a validé la création de la CLECT et précise qu'au regard du nombre d'habitants, la Commune aura droit à un représentant.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir désigner un représentant de la Commune de Cadalen pour siéger à la CLECT.

Le Conseil Municipal désigne à 14 voix « pour », Monsieur BOZZO Bruno, 3^{ème} Adjoint, pour représenter la Commune de Cadalen à la CLECT.

5. Conservatoire de musique et de danse du Tarn : participation des familles

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du montant de la participation communale au Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn pour l'année 2016/2017 qui s'élève à 2013€ pour 5 élèves (4 élèves inscrits à Gaillac et 1 élève inscrit à Albi).

Le Conseil Municipal fixe comme suit la participation des familles pour l'année scolaire 2016/2017 :

- Elèves inscrits à Gaillac : **268.97 €** par élève [(1537 € /4) x70%]
- Elève inscrit à ALBI : **332.50 €** par élève (475 € x 70%)

Le Conseil Municipal adopte à 14 voix le maintien du principe d'une participation des familles à hauteur de 70% de la participation communale pour l'année scolaire 2017/2018.

6. Logement communal sis Place Pierre Barthe

Madame le Maire indique au Conseil Municipal avoir été sollicitée pour la location du logement communal situé « Place Pierre Barthe » au-dessus du Bureau de Poste. Madame le Maire précise que des travaux sont nécessaires avant toute location.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de délibérer sur les conditions de locations.

- Durée du contrat de location : 6 ans
- Montant mensuel du loyer hors charges : 580 € (révisable au terme de chaque année du contrat suivant la réglementation en vigueur)
- Dépôt de garantie : 1 mois de loyer hors charges
- Charges en sus payées directement par le locataire.

Le Conseil Municipal précise que ces conditions seront applicables dès la signature du prochain contrat de location.

Le Conseil Municipal fixe par 14 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, les conditions de location du logement sis Place Pierre Barthe et mandate Madame le Maire pour signer, aux conditions définies ci-dessus le contrat de location et ses pièces annexes.

7. Caisse d'Allocations Familiales – Contrat Enfance Jeunesse : Tableaux Financiers 2016

Madame le Maire présente au Conseil municipal les tableaux financiers 2016 du Contrat Enfance Jeunesse dont les partenaires sont la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole.

Les montants de dépenses sont les suivants :

1) Périscolaire : Néant

2) Extrascolaire :

a) - Mercredi

- Personnel communal (temps de ménage cantine) : **569.10 €**
- Frais de fonctionnement : (Mercredi après-midi)
 - Chauffage : : **297.20 €**
 - Fonctionnement (Eau, gaz, électricité.....) : **321.30 €**

b) – Petites Vacances

- Personnel communal (temps de ménage cantine) **Néant**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide par 14 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention » les montants de dépenses présentés ci-dessus pour l'année 2016.

8. ENEDIS : redevance d'occupation du domaine public d'électricité – Année 2017

Madame le Maire rappelle l'existence d'une redevance d'occupation du domaine public communal pour les ouvrages de transport et de distribution d'électricité par ENEDIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe par 14 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention » le montant de la redevance d'occupation du domaine public dû par ENEDIS à 200.00 € pour l'année 2017.

9. TELECOM : Redevance d'occupation du domaine public – Année 2017

Madame le Maire rappelle l'existence d'une redevance d'occupation du domaine public communal due par France Télécom.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe par 14 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention » le montant de la redevance d'occupation du domaine public due par France Télécom à 2063.00 € pour l'année 2017 et charge Madame le Maire d'effectuer la mise en recouvrement de cette redevance par l'émission d'un titre exécutoire.

10. Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (SDET) – Groupement d'achats d'énergie

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé pour le site du groupe scolaire d'adhérer au groupement de commande dont le SDET est coordonnateur. (Compteur « jaune »)

Madame le Maire indique que le Président du SDET a informé les membres de l'arrivée à terme des marchés actuels et du lancement du prochain accord-cadre qui sera conclu pour une durée de 4 ans à partir du 1^{er} janvier 2018.

Le SDET propose aux communes membres d'intégrer au prochain marché les sites fournis en électricité dont la puissance est inférieure ou égale à 36 KVa : tarifs « bleus ».

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir confirmer le site de consommation supérieure à 36 kVa inscrit au marché précédent et de délibérer sur l'intégration ou non, dans la future consultation des sites de la commune fournis en électricité dont la puissance est inférieure ou égale à 36 KVa : tarifs « bleu ».

Les sites tarif « bleu » sont : les feux clignotants, l'éclairage public, le logement de l'école de Cadalen, le hangar viguerie, Mairie, les terrains de sport, la salle des fêtes, commun ex. gendarmerie, le stade et le club du 3^{ème} âge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte par 14 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention » l'intégration des tarifs « bleu ».

11. Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Gaillacois (SIAEP) : Rapport sur le prix et la qualité de l'eau – RPOS 2016

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2016 établi par le SIAEP du Gaillacois.

Le Conseil Municipal prend acte et valide à 14 voix « pour » le rapport établi par le SIAEP du Gaillacois sur le prix et la qualité de l'eau potable de l'exercice 2016.

12. Questions diverses

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les membres qui participeront aux différents ateliers de la Communauté d'Agglomération :

- Atelier Finances : Bruno Bozzo
- Atelier RH : Sébastien Brayle

- Atelier Systèmes d'information : Sébastien Brayle
- Atelier Achat Public : Guy Bardet
- Atelier Voirie : Christian Davalan
- Atelier Equipements sportifs : Christian Davalan
- Atelier Déchets : Monique CORBIERE-FAUVEL
- Atelier Culture : Christian DAVALAN
- Atelier Economie : Pascal SANLEFRANQUE
- Atelier Petite Enfance : Monique CORBIERE-FAUVEL
- Atelier Scolaire Périscolaire (PEDT/carte scolaire/Investissement) : Martine GRANET et Béatrice CAZOTTES
- Atelier Extrascolaire : Monique CORBIERE-FAUVEL
- Atelier SPANC : Jean Louis Birot

Madame le Maire indique qu'une formation « 0 Phyto » est organisé le 13 Juin à Técou. Guy Bardet se propose d'assister à cette formation.

Madame Le Maire indique avoir reçu une demande de sécurisation du Pont de la Mouline de la part des riverains. En concertation avec les riverains, il a été décidé de mettre une priorisation afin de sécuriser le point.

Suite à une réunion publique le 19 Mai 2017 en présence des riverains des communes de Cadalen et de Técou, plusieurs propositions de déviation ont été faites concernant les travaux de la D964. La proposition retenue est la fermeture de plusieurs axes : Route de Faget – Voie communale de St Pierre à Rieunier – Voie communale de la Mayzou à Les lises – Route de Rieunier – Partie de la Voie communale N°16 (« La croix de l'Ami »).

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'une réunion de La Poste se tiendra le lundi 12 Juin à 14h à Cadalen en présence de représentants de La Poste et du Président du Conseil Départemental du Tarn.

Ghislaine Guillermier indique que dans le cadre de l'organisation de la Fête du Village, l'AFCC a reçu un dossier par la préfecture pour sécuriser le périmètre autour de la Fête.

Guy Bardet transmet les remerciements du Conseil Paroissial pour le nettoyage de l'Eglise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Le Maire
Monique CORBIERE-FAUVEL

Le Secrétaire
Perrine VIAULES